

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 04 octobre 2016

Convocation du 28/09/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 10/10/2016.

L'an deux mil seize, le quatre octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de octobre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Christophe GAIGNON, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Jean-Baptiste ROTTIER, Thierry MARCHAU, Loïc LAFOURCADE.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Isabelle JOREAU.

Bon pour pouvoir : de Armelle PONCET à Roger FRESNEAU

DCM 2016-56

SIEML « Rénovation Eclairage Public 2017 »

Le Maire informe le conseil municipal que le SIEML demande si la commune de La Breille-Les-Pins souhaite en 2017 réaliser un programme de rénovation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents, de rénover en 2017, une partie de l'éclairage public à hauteur de 15 000 € (en priorité finir le lotissement des Grands Champs et continuer sur la place Armand Goyet).

DIT que cet investissement sera inscrit au budget 2017

CHARGE Mr le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune pour la rénovation d'une partie de l'éclairage public.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 10/10/2016

Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 10/10/2016
Et de la publication, le 10/10/2016


